DLP 19-4-82964711

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43-09.27.46

ABONNEMENT ANNUEL

C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant J. SONDEY - N° du papier de presse 529 AD.

BULLETIN n° 8 du 15 Avril 1982

Edition Grandes Cultures

Envoi n° 5

BLE D'HIVER

Les cultures les plus hâtives arrivent au stade 1er noeud. Situation sans grands changements, sur semis de début octobre :

- présence de plus de 20 % de pieds touchés par le piétin-verse, intervenir dès le retour de températures convenables avec un produit à base de BMC. Ces cas sont toujours assez rares.
- dans les autres situations attendre le stade 2ème noeud pour intervenir avec un produit de type BMC + contact.

Oïdium rare, les conditions de ces derniers jours lui sont défavorables.

ORGES D'HIVER ET ESCOURGEONS

Cultures les plus avancées stade 1er noeud.

La rhynchosporiose est bien plus fréquente que l'an passé en terres humides et terres rouges de Champagne. Par contre elle est encore peu importante en zone de craie dans les terres les plus blanches. La période froide et humide que nous venons de traverser lui a été très favorable. Il faut donc s'attendre à la voir progresser prochainement dans les parcelles où elle est déjà bien implantée.

L'helminthosporiose et les taches brunes sont moins importantes que l'an dernier à même date. Dans quelques situations, zone de craie, variété Barberousse, présence de taches brunes sur feuilles intermédiaires.

Préconisation :

Une intervention est à réaliser dès le retour de températures plus clémentes sur les cultures atteignant le stade 1 à 2 noeuds :

- zone de terres lourdes, rhynchosporiose importante, absence d'helminthosporiose, intervenir avec une spécialité très efficace sur rhynchosporiose. Pour le choix du produit voir le bulletin n° 4 du 18 mars.
- en présence d'helminthosporiose sur feuilles basses ou début de montée sur feuilles intermédiaires utiliser : Tilt C, Sportak PF, Bayleton triple. Ces produits sont également très efficaces sur rhynchosporiose.
- en présence de rouille naine, utiliser une spécialité ayant une action complémentaire sur cette maladie (les Bayleton, les Tilt, Bavical F, Véréor Multi M, Vigil K).

L'utilisation de certains produits : BMC + contact moyennement actifs sur rhynchosporiose, peut amener à réaliser un 2ème traitement s'il y a redépart de la maladie. Sur helminthosporiose ils ne présentent une efficacité suffisante que dans le cas d'attaques peu prononcées.

COLZA D'HIVER

Les températures très froides enregistrées depuis quelques jours ont été peu favorables à l'activité des méligèthes, présents dans la plupart des cultures, aussi dès le retour de températures plus favorables, surveillez les parcelles et intervenir s'il y a présence à 1 insecte en moyenne par pied.

P/9

Conditions d'emploi des hormones herbicides à proximité du vignoble à appellation Champagne

Les Circonscriptions phytosanitaires Champagne-Ardenne et Nord-Picardie ont proposé que les dispositions de l'arrêté fixant la date d'application de la réglementation sur l'emploi des herbicides à base d'hormones soient applicables à compter du 19 avril 1982 date prévue au débourrement de la vigne.

TRAITEMENTS INSECTICIDES ET PROTECTION DES ABEILLES

Le rôle des abeilles et des autres insectes pollinisateurs dans les fécondations des fleurs de nombreuses cultures (arbres fruitiers, colza, cultures de semences ...) au moyen du pollen que ces insectes transportent n'est plus à démontrer et constitue un des facteurs prédominants du rendement .

Aussi, la réglementation relative à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole a-t-elle fixé, par l'arrêté du 25 février 1975, complété par l'arrêté du 4 février 1976, des dispositions particulières concernant la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs :

" *sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente .*

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil utilisé :

1 - sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison ;

2 - sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques des pucerons ;

3 - sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons entre l'épiaison et la récolte .

Lorsque les plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées a être traités au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement" .

Les matières actives énoncées ci-dessous peuvent prétendre à l'usage "non dangereux pour les abeilles" : amitraze, bacillus thuringiensis, binapacryl, bromophos, chinométhionate, cyhexatin, dialiphos, dicofol, diéthin, diflubenzuron, endosulfan, fenbutatin oxyde, phosalone, polychlorocamphone, pyréthrines synergisées (ne pas confondre avec les pyréthrinoïdes de synthèse), pirimicarbe, roténone tétradifon, tétrasul, toxaphène

Pour chacune d'entre elles, seules quelques spécialités commerciales correspondant à un usage, une dose d'emploi et une formulation précise, ont obtenu l'autorisation de porter cette mention . Il conviendra donc de vérifier que la mention "non dangereux pour les abeilles" figure bien sur l'emballage du produit acheté .

Des précautions complémentaires permettront au surplus de limiter les risques d'intoxication des abeilles :

- traiter autant que possible en dehors des heures de butinage ;
- respecter strictement les doses indiquées et éviter tout surdosage .